



Grands Sites: une généralisation hâtive des grands SIP.

Le 4 décembre 2009

Le groupe de travail du 18 novembre, présidé par Mme Brigant, portait sur les grands sites multi-CDI, sur les SIP constitués à partir de la scission d'une ou plusieurs trésoreries ou de scissions suivies de nouvelles fusions de trésoreries. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé la tenue de ce GT alors qu'il n'y a eu aucune préfiguration de grand service. Une telle préfiguration aurait permis d'en tirer des enseignements avant toute généralisation. Car la problématique des grands sites multi-CDI comme celle des SIP constitués à partir de la scission de trésoreries, c'est d'abord celle des grands Services des Impôts des Particuliers dont la grande taille a une incidence certaine en termes de fonctionnement, d'organisation du travail. Grand site et taille du service sont deux problématiques liées. L'administration n'a donc aucune visibilité sur le fonctionnement des grands SIP dans les grands sites. Pourtant elle avance à marche forcée en prévoyant la mise en place dès 2010 d'un très grand nombre de grands SIP, ainsi à Nice, Marseille, Brest, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Montpellier, Grenoble, Nantes, Lille, Lyon, Le Mans, Paris et la région parisienne etc, etc... L'administration devra prendre la responsabilité des situations difficiles qu'elle crée, du fait de cette précipitation. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a rappelé ses revendications : des SIP à taille humaine préservant les conditions de travail des agents et le respect de la circulaire du 6 mars 2009 sur l'organisation des SIP qui plafonne la taille du SIP à 70 agents, ce qui n'est pas toujours le cas. L'administration s'est contentée de répondre que tout a été expertisé à Reims, site multi-CDI, dont les trois SIP ont été mis en place au 6 avril dernier et a convenu qu'il faut éviter les tailles inhumaines pour les SIP... Elle a ajouté que les CDI ont été conservés et les trésoreries scindées, et qu'elle procédera à la scission des gros CDI/SIE.

Vitesse et précipitation ne font pas bon ménage. Qu'on en juge :

• Conditions de travail : les directions oublient la consultation du personnel et du CHS

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a relevé que pour la mise en place des SIP, les directions ont assez souvent pêché par précipitation concernant les travaux à effectuer, passant outre à la consultation du CHS et du personnel pour aller au plus vite. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a insisté sur le fait que la consultation des instances paritaires et la concertation avec le personnel ne doivent pas être sacrifiées. Il y a en outre des études ergonomiques comportant des préconisations ayant vocation à être généralisées, elles doivent pouvoir être prises en compte avant lancement des travaux, et ce n'est presque jamais le cas. Concernant les conditions de travail, l'administration a déclaré que c'est un élément important, sans autre précision.

• L'administration fait preuve de précipitation et ne tient pas compte des contraintes informatiques.

L'attribution anticipée de plusieurs numéros codiques d'une part alourdit la charge de travail des trésoreries concernées et d'autre part impose une date butoir qui rend difficile le report de l'installation des SIP, en cas de difficultés rencontrées, lesquelles sont d'autant plus nombreuses dans les grands SIP. L'administration nie le problème lié à cette contrainte informatique et affirme que cela ne génère pas de travail supplémentaire, puisque pour elle, tout s'est bien déroulé jusqu'à maintenant y compris à Reims qui est érigé en modèle.

• Quelle transition pour la gestion des RAR ?

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le bon traitement des RAR nécessite un bon suivi des dossiers. Tel n'est pas le cas lorsque par protocole, un SIP confie l'intégralité de ses RAR aux autres SIP du site, comme l'administration l'a expérimenté à Reims, même s'il s'agit d'un dispositif transitoire de deux ans lié à la mise en place du SIP. La continuité du traitement du dossier doit au contraire primer pour une meilleure efficacité dans la gestion des RAR et une meilleure prise en compte de la situation du contribuable.

Selon l'administration, le stock de RAR ne peut être découpé car cela occasionnerait des « bugs » informatiques. A Reims, ça se passe très correctement a-t-elle affirmé. Le comptable du codique d'origine reste responsable comptablement et l'administration met en place un suivi par protocole pour répartir la charge de travail entre les SIP...

• Les règles RH dans les grands sites : transparence et lisibilité à rechercher

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé le fait que des problèmes restent non résolus, concernant les cellules DFE ou CSP informelles parfois communes à tout un site, et (ou)

regroupées avec la gestion patrimoniale assurée par la FI. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé clarté, transparence et lisibilité pour les affectations nationales et locales pour toutes les missions qui dépendaient du CDI. Pour nous, cela passe par la création de toutes les structures au tableau des emplois, afin que tout agent qui souhaite y exercer ses fonctions puisse les demander par fiche de vœu en CAPL. Ceci vaut également pour les emplois du service d'accueil. L'administration a répondu qu'elle transmettrait notre demande aux services RH de la DG...

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est longuement intervenue sur les missions :

▪ La mission Amendes : quel avenir ?

A l'occasion de la création des SIP et en particulier des grands SIP, se pose la question soit du rattachement des amendes et taxes d'urbanisme qui relevait jusqu'à présent de la trésorerie qui intègre le SIP, à un poste SPL soit du maintien de cette mission dans un poste spécifique Amendes et taxes d'urbanisme.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires il est préférable de regrouper la mission amendes et taxes d'urbanisme dans un poste spécialisé à part entière car les procédures de recouvrement en la matière sont très spécifiques et ne peuvent faire l'objet d'une synergie avec un poste communal. De plus, le public concerné est très particulier dans la dimension accueil.

Ainsi à Perpignan, le choix du rattachement des amendes à la trésorerie municipale de Perpignan est rejeté par l'ensemble des agents du Trésor concernés y compris le chef de poste.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé à l'administration de réviser sa position sur ce point et de constituer des trésoreries spécifiques Amendes. Elle a simplement répondu qu'on été créées une dizaine de trésoreries spécialisées Amendes.

▪ La mission d'accueil

Dans les grands sites, elle représente une lourde charge de travail et un flux très important de contribuables. Cela nécessite non seulement des locaux adaptés mais aussi des moyens en personnel spécifiques à cette mission sans prélèvement sur les effectifs du SIP. A défaut, les effectifs alloués à la gestion dans le SIP s'amenuisent, d'autant plus que :

- tout au long de l'année les secteurs de gestion doivent assurer l'accueil spécialisé,
- lors des périodes dites de pointe (soit en définitive la moitié de l'année), des renforts sont appelés à l'accueil de façon impromptue, désorganisant ainsi le travail les agents du SIP. Les agents d'assiette et de recouvrement n'en peuvent plus de l'accueil physique et téléphonique mis en avant comme vitrine du SIP, sans avoir les moyens en personnel nécessaires à cette ambition.

Pour l'administration, le calibrage de l'effectif d'accueil est bon, il ne s'effectue pas au détriment de la gestion. Tout va très bien, donc...

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé une reconnaissance véritable de cette mission d'accueil de proximité et la tenue d'un GT spécifique sur l'accueil et sur la caisse.

▪ Le foncier est une mission spécifique qui doit être reconnue

Il est avéré, dans les rapprochements CDI/CDIF déjà effectués, que lorsqu'il n'existe plus d'agents du Cadastre dans le service, suite à mutation ou retraite, la compétence foncière se perd. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande le maintien des CDIF là où le rapprochement CDI/CDIF ne s'est pas fait, et le retour au CDIF lorsqu'il a eu lieu. Dans l'intervalle, dans les SIP où le rapprochement CDI/CDIF est déjà intervenu, le respect du métier du foncier doit refaire surface par constitution de secteurs fonciers, afin d'éviter de perdre la compétence foncière.

Pour l'administration, la réponse adaptée est une formation « en bonne et due forme ». « On ne va pas détricoter et refaire des CDIF », a-t-elle ajouté. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a riposté que ce sont les CDIF que l'administration détricote, et qu'il serait opportun qu'elle réalise un bilan des rapprochements CDI/CDIF, le gel des rapprochements opéré lui donnant cette opportunité.

Sur un plan global, concernant le bon accomplissement des missions, l'administration a déclaré qu'on évaluera les SIP, et qu'on verra ce qu'il faut modifier. A suivre...

▪ Où en est-on du dialogue social sur les SIP et DLU en cette fin de l'année ?

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé à l'administration de respecter ses engagements de dialogue social, soulignant que certains rendez-vous de dialogue social ont été manqués : n'ont pas été programmés le GT accueil et le GT point d'étape sur le fonctionnement des DLU qui devaient se tenir avant la fin de l'année. L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires a fait part de son étonnement quant à l'interruption du dialogue social concernant les DLU : alors qu'il n'y a eu que trois GT, le dernier remonte au 9 avril 2009 ! L'administration s'est engagée à tenir le GT accueil en début d'année, et quant à notre rappel relatif à un GT point d'étape sur le fonctionnement des DLU, la demande sera transmise à Mr Rambal qui préside ce cycle de GT. Quant au contenu du dialogue social, pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, les discussions en GT ne sont pas une fin en soi, elles doivent pouvoir aboutir à la prise en compte effective des revendications des agents, et en ce domaine, on est loin du compte !